

Au sommaire

- 4 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Urbanisme / Construction. Permis de construire pour réhabiliter une maison principale : effets du non-respect du nombre de logements prévus
- 5 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
Ordre public. Succession internationale : le gouvernement confirme le caractère d'ordre public de la réserve héréditaire
- 7 ENTREPRISE**
Sociétés et autres groupements. Précisions sur l'évaluation des parts sociales en cas de retrait d'un associé
Sociétés civiles. Délai de prescription de l'action exercée contre le dirigeant ayant commis une faute séparable de ses fonctions
Fusion / Acquisition. Qualité de la société absorbante pour agir en paiement contre les débiteurs des créances de la société absorbée
- 10 FAMILLE - PATRIMOINE**
Successions / Libéralités. Acte de notoriété dissimulant un héritier : ni escroquerie, ni faux
- 11 FISCAL**
Impôts et taxes. Le gouvernement n'entend pas généraliser la désolidarisation des époux ou partenaires même après séparation

À LA Une

Une décision prise à l'unanimité des associés peut-elle être constitutive d'un abus de majorité ?

Le cessionnaire de l'intégralité des parts d'une société peut-il invoquer la nullité de la décision de l'assemblée générale qui, entre la promesse de cession et la cession, a octroyé des rémunérations abusives comme manifestement excessives et contraires à l'intérêt social, alors que le vote a emporté l'unanimité des associés ?

Non, répond, sans nuance, la Cour de cassation, par un arrêt publié du 9 novembre 2023. > **LIRE P. 1**